

Les conventions collectives et autres avantages acquis par la classe ouvrière sont systématiquement violés depuis quelques mois.

Les travailleurs sont entravés par le bureau de placement à partir en principe sous peine de radiation de chômage. Les salaires payés sont beaucoup plus bas que ceux prévus par la convention collective, aussi ils permettent tout juste l'entretien de l'ouvrier déplacé et laisse la famille dans le plus complet dénuement.

De plus, ces chantiers étant la plupart du temps des aérodromes situés le long des côtes, les travailleurs courent de gros risques du fait des bombardements anglais. On compte déjà de nombreuses victimes, au Havre notamment. Pour compléter le scandale, on n'a rien prévu pour la nourriture et l'aménagement des milliers d'ouvriers déplacés.

Ces faits liés à de nombreuses vexations et brimades ont déjà provoqués de vigoureuses réactions; à Orléans d'abord, IICO ou vriers manifestent, refusent de travailler malgré l'intervention de la Kommandantur et sont finalement ramenés à Paris; à Commeroy, près de Creil, à Bois le Puy (Eure) à Rus, au camp des Lapes etc des incidents sérieux, grèves, manifestations terminés parfois par l'"Internationale" se produisent.

Ces événements qui ont eu partout un caractère sporadique prouvent un retour de combativité des ouvriers; cependant pour apporter des améliorations sensibles et durables, la liaison et l'organisation de tous ces mouvements est indispensable.

LIBERTE SYNDICALE

A la suite de la réunion organisée par l'hebdomadaire l'Atelier, toute la presse vendue ne manqua pas de faire l'éloge du syndicalisme. Or par décret préfectoral, toutes les réunions syndicales sont interdites, entre autre, celle des délégués de syndicats qui devait avoir lieu le 22 février.

N'Y AURAIT IL PAS CORRELATION ENTRE CETTE MESURE ET LA VIOLENTE REACTION DES MILITANTS SYNDICALISTES CONTRE CERTAINES MENÉVAGES DES BUREAUCRATES A LA SOLDE DU PATRONAT ET DE L'ETRANGER? réaction qui s'est particulièrement manifesté à la réunion du 15 février ou fut décidé la convocation de la réunion du 22.

N'Y A T IL PAS CORRELATION ENTRE CETTE MESURE ET CERTAINES MENÉVAGES PROFEREE PAR PIERRE SECRETAIRE DE L'U.D. dans une conversation privée d'après laquelle il aurait eu l'intention de faire dissoudre les syndicats récalcitrants.

ATTENTION AUX PROVOCATEURS
NE REPEND PAS AUX CURIEUX
SURVEILLER LES MENÉVAGES.

Cela pose le problème du rôle des syndicats. Devant l'attitude des bonzes syndicaux qui abandonnent systématiquement les intérêts ouvriers, les travailleurs ont eu le tort de se désintéresser de leurs syndicats qui sont pourtant l'héritage légitime de nos générations de militants intéressés, ils ont permis ainsi aux bureaucrates de nous faire leur besogne de trahison de la classe ouvrière.

Aujourd'hui que s'ouvre, avec l'augmentation du coût de la vie, une période d'agitation revendicative pour l'augmentation du salaire des travailleurs en général, pour un minimum vital pour les chômeurs et les catégories d'ouvriers aux salaires anormalement bas, l'ensemble des ouvriers doit surmonter sa réputation pour les bonzes pourris et reprendre la route du syndicat.

Dans chaque usine et chantier, une section syndicale doit surgir, des délégués ouvriers doivent être désignés, dans chaque localité les unions locales doivent s'ouvrir, les bourses du travail la plupart du temps fermées doivent redevenir le centre où se retrouvent les travailleurs de toutes les professions luttant pour l'amélioration de leur condition de vie. Il ne s'agit pas de regonfler les bureaucrates discrédités mais de les balayer pour les remplacer par les militants ayant notre confiance.

Pour un rationnement mieux organisé, la repression du marché noir par le contrôle ouvrier et l'amélioration des salaires: TRAVAILLEURS, REJOIGNEZ VOS SYNDICATS!!

REPETE Z LE

SOLIDARITE AUX ETUDIANTS COMMUNISTES

Le procès des E.C. arrêtés à la suite du 11 Novembre s'est tenu le 22 février. Les camarades eurent une attitude courageuse devant la justice bourgeoise.

Malgré nos désaccords avec leur position politique, nous saluons ces camarades comme des victimes de la repression de classe et nous déclarons pleinement solidaires.

-)-)-)-)-)-)-)

A BAS LES SALAIRES DE FAMINE

A Compiègne en Vexin, 25000 ouvriers de toutes nationalités construisent un terrain d'aviation pour les allemands. Les tarifs sont inférieurs aux tarifs syndicaux ils ont été relevés après une protestation collective des ouvriers français. Une seule entreprise est française. Pour avoir payé des tarifs trop élevés, la firme Karl BRAU a été condamnée à 50000 M.K. d'amende.

QUAND LES MENAGES PROTESTENT

A Argenteuil, 800 ménagères ont été protester à la mairie contre le mauvais fonctionnement de l'approvisionnement, elles ont été...